

CLUSTER ALSACE

## L'effet réseau, c'est ça !

Près de neuf mois après son lancement, le Cluster Alsace énergivie confirme ses objectifs.

Le réseau compte aujourd'hui une centaine de membres, tous acteurs économiques dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique : architectes, chauffagistes, constructeurs, professionnels du bois, ingénieurs, industriels... Parmi les missions du cluster Alsace énergivie figurent la constitution d'un réseau de partenaires et le partage d'expériences. C'est dans cette optique qu'a été organisée une visite chez Drexel & Weiss, une entreprise autrichienne spécialisée dans la conception de ventilation mécanique contrôlée double flux pour maisons pas-

sives. Au total, 28 personnes ont participé à ce rendez-vous : installateurs, bureaux d'études, architectes. La journée a commencé par une présentation de l'association Passivhaus impliquée dans la promotion du concept des maisons passives. La région du Vorarlberg, où est implantée la société Drexel & Weiss, est une région-leader en Europe dans ce domaine. Le programme s'est poursuivi autour de trois thèmes : présentation de la société Drexel & Weiss, présentation de la société Sigg, spécialisée dans le triple vitrage en bois pour maisons passives, visite de logements collectifs

passifs. Cette visite « extra cluster » avait un double objectif : initier un premier contact entre l'Alsace et le Vorarlberg et présenter les technologies développées dans cette province autrichienne. Avec un prolongement concret : la création d'ici l'automne d'un groupe de travail « bâtiment économe » au sein du Cluster Alsace énergivie.

→ Contact : **Christophe Moschberger, animateur du Cluster Alsace Énergivie, Tél. 03 89 20 82 68**



À noter dans vos agendas : **assemblée générale jeudi 22 novembre à 17 h à la Maison de la Région**

# La lettre énergivie

PROGRAMME

L'Alsace dit oui à l'éco-logis !

A LA UNE

## Le nouveau site énergivie est en ligne

[www.energivie.fr](http://www.energivie.fr)

Le site [www.energivie.fr](http://www.energivie.fr), entièrement dédié aux énergies renouvelables en Alsace, vient d'être réorganisé. A la clé, une meilleure lisibilité et une plus grande ergonomie.

**P**remière observation : la recherche d'informations est orientée selon le type d'énergie renouvelable (bois, solaire, éolien...) ou selon le type de public (particuliers, collectivités, professionnels...). Un particulier peut ainsi suivre l'attribution de ses subventions pour un chauffe-eau solaire individuel ou un système solaire combiné et trouver facilement les aides auxquelles il a droit. Le graphisme et l'architecture du site, complètement renouvelés, facilitent la navigation. Une nouveauté : le site accueille une rubrique « bâtiment économe en énergie », en réponse à une tendance forte : le bâtiment est aujourd'hui le premier consommateur d'énergie en France (43 % de l'énergie totale consommée) et possède en conséquence un énorme potentiel d'économies d'énergivie. Ce défi écologique constitue un axe central du pro-

gramme énergivie, décliné sous ses différents aspects, du descriptif du bâtiment économe aux aides proposées en passant par les réalisations et les projets en cours.

Véritable mine d'informations, le site énergivie répond à toutes les questions de ceux qui souhaitent s'investir dans ce domaine.



AGENDA

### LES RENDEZ-VOUS PROFESSIONNELS

- **Salon Biobernai :** du 14 au 16 septembre (Obernai)
- **Salon Immobilier de Haguenau :** du 15 au 16 septembre (Haguenau)
- **FORMATIONS Coprotec :** (Strasbourg et Colmar, lieux à déterminer)  
Qualibois 19 et 20 novembre  
Solaire thermique 24 au 26 octobre  
Qualibois Club automatique 15 et 16 octobre, 13 et 14 décembre tél. 03 69 28 89 00
- **Colloque Cogénération** organisé par CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois Énergie) : 18 et 19 septembre à la Maison de la Région (Strasbourg) tél. 01 46 56 35 41
- **Salon habitat et bois :** du 20 au 24 septembre 2007 (Épinal)
- **Pellets 2007** 10-12 octobre, Neue Messe Stuttgart [www.interpellets.de](http://www.interpellets.de)
- **Formation "conduire une chaufferie bois"** pour le personnel communal 8-9 novembre en Alsace ITEBE - tél. 03 84 47 81 00

Contact Agenda : Région Alsace [sabine.goetz@region-alsace.eu](mailto:sabine.goetz@region-alsace.eu)

OUTILS

## Chauffe-eau solaire collectif : ce qu'il faut savoir

Comment concevoir, dimensionner et installer un chauffe-eau solaire collectif ? Comment estimer les besoins en eau chaude ?

Autant de questions qui trouvent réponse dans un document édité par la Région Alsace et l'ADEME. Cette publication s'adresse aux bureaux d'études, aux installateurs, aux architectes et aux maîtres d'ouvrage. Il présente toute une série de recommandations sur la conception, le dimensionnement et l'installation du chauffe-eau solaire collectif. De l'estimation des besoins au volume du ballon solaire en passant par la surface des capteurs, ce nouvel outil résume les gran-

des étapes de l'installation d'un chauffe-eau solaire collectif. Il rappelle aussi les principes de fonctionnement de ce type d'appareil, la réglementation en cours et liste les erreurs à ne pas commettre : mauvais raccordement de la boucle de circulation ou mauvais emplacement des sondes par exemple. Le document a été rédigé suite à l'audit d'une quinzaine d'installations dont le résultat a enrichi le contenu. Rappelons qu'entre 2004 et 2006, plus de 8 000 mètres carrés de capteurs solaires collectifs ont été installés en Alsace. Le document est disponible sur le site [energivie](http://www.energivie.fr) ou auprès des accompagnateurs de projets.

→ Contact : **accompagnateurs de projets Tél. 03 88 15 64 96 [www.energivie.fr](http://www.energivie.fr)**



RECTIFICATIF

### DES PRÉCISIONS SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT PHOTOVOLTAÏQUE

Suite à l'article paru dans la Lettre énergivie n°6 (mai 2007), il est apparu nécessaire de préciser les points suivants.

Le plafond pluriannuel des dépenses de matériel est de 8 000 euros pour une personne seule, 16 000 euros pour un couple. Le montant maximum de crédit d'impôt (50 % des dépenses de matériel) sera donc de 4 000 euros pour une personne seule et de 8 000 euros pour un couple (et non 8 460 euros comme nous l'avions indiqué dans un exemple). Le plafond pluriannuel est majoré pour les personnes à charge. **Seconde précision : ces dépenses entrent dans la catégorie d'équipements utilisant les énergies renouvelables. Elles sont donc soumises au même plafond que les dépenses d'équipements en chaudières bois, chauffe-eau solaire... réalisées sur la période 2005-2009.**

Pour en savoir plus : [www.energivie.fr](http://www.energivie.fr)

## Petites annonces et foire aux questions

Le contenu du site est particulièrement riche : brèves, actualités, informations sur les aides aux porteurs de projets, documents, rapports de référence sur certains aspects techniques ou réglementaires, fiches exemples d'installations. Cette refonte du site débouche aussi sur un plus grande interactivité avec les internautes. Un espace « petites annonces » est accessible à tous et une rubrique « foire aux questions » livre des réponses très pratiques : comment réduire son budget énergie, quelle installation choisir, quel-

les aides financières obtenir... Les internautes peuvent également partager leur expérience en mettant en ligne leur témoignage. Autre évolution notable : certaines séquences sont enrichies, notamment la rubrique « liens utiles » ainsi que les documents de référence en cours de publication. Un accès « cluster » a été spécifiquement créé pour favoriser les échanges au sein du réseau.

Réactualisé en permanence, le site [energivie](http://www.energivie.fr) constitue le

→ Les énergies renouvelables, ça coûte cher ?

→ Ma chaudière fioul est très âgée. Par quoi la remplacer ?

premier outil de promotion du programme mis en œuvre depuis 2003 par la Région Alsace et ses partenaires.

[www.energivie.fr](http://www.energivie.fr)



[energivie](http://www.energivie.fr) est un programme d'actions innovatrices initié par la Région Alsace pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Alsace, avec l'ADEME et l'Union européenne.

## ...❖ “Le niveau est monté d'un cran”

Le créateur de Robin'Sun est à l'origine d'un concept de vitrage solaire innovant qui réunit quatre fonctions en un même produit. Nous l'avons rencontré sur le stand énergivie à l'occasion du salon Intersolar.

### Quelle est l'originalité de votre produit ?

En collaboration avec l'INSA\* de Strasbourg et avec le soutien de la Région Alsace, nous avons mis au point des éléments capteurs solaires prêts à être intégrés dans un vitrage.

particulièrement au fond des pièces. Nous avons également disposé des lamelles avec revêtement absorbant fortement sélectif qui transforment la lumière du soleil en chaleur et protègent du rayonnement solaire en été. La position verticale de notre capteur favorise la production d'énergie dans les intersaisons. Véritable paroi, il se pose comme un vitrage et se raccorde comme un capteur thermique classique. Les apports solaires sont stockés pour couvrir les besoins d'eau chaude et de chauffage.

### Vous parlez de rupture technologique...

En effet, nous faisons du solaire en élargissant les possibilités d'intégrer des capteurs dans les bâtiments. Posés en façade, ils s'insèrent harmonieusement dans le bâti tout en assurant une répartition optimale de l'énergie. Ce concept est l'aboutissement d'un travail mené avec le laboratoire Climatherm de l'INSA. Le produit a été élaboré avec l'équipe de Bernard Flament puis modélisé et testé sur une plateforme expérimentale soutenue par l'ADEME. Reste maintenant à obtenir la validation technique avant le lancement commercial de notre produit prévu début 2008.

### Votre présence à Intersolar s'inscrivait dans cette perspective ?

Bien sûr. C'est un rendez-vous majeur pour les professionnels de l'énergie. Nous avons pu établir des contacts avec les industriels, en particulier les vitriers qui sont nos partenaires naturels. Intersolar n'est plus seulement une vitrine des énergies renouvelables. C'est devenu un centre d'échanges commerciaux. Les énergies renouvelables constituent un immense gisement d'affaires. Un véritable business qui prouve que le niveau général est monté d'un cran. On a vraiment franchi un cap dans l'éveil de la conscience écologique. Le temps des utopistes est mort. Les énergies renouvelables, c'est une réalité commerciale et le marché est arrivé à maturité. C'est une excellente nouvelle pour la planète.  
Contact : Robin'Sun  
Tél. 00 49 78 53 17 347

\*Institut National des Sciences Appliquées

## ...❖ Intersolar, événement planétaire

Avec 560 exposants venus de 30 pays, le salon Intersolar de Fribourg constitue le plus grand rendez-vous mondial des technologies liées à l'énergie solaire.

Qu'il s'agisse de production d'eau chaude ou d'électricité, les différents systèmes exploitant l'énergie du soleil sont en développement exponentiel. Le marché européen suit une très forte accélération. La France et l'Alsace, en particulier, sont à la tête de ce mouvement ascendant. Notre région compte, en effet, 27 mètres carrés de capteurs solaires installés pour 1 000 habitants contre 7 mètres carrés en moyenne nationale. Le stand énergivie figurait donc en bonne place sur le pavillon français à

l'occasion du salon Intersolar (du 21 au 23 juin dernier). L'objectif : faire connaître les possibilités d'investissement en Alsace, répondre aux questions des installateurs et des industriels sur le marché régional mais aussi rencontrer les Alsaciens venus s'informer sur les équipements. Industriels et agences de développement économiques étaient associés à l'événement pour nouer de nouveaux contacts, trouver de nouveaux débouchés.



## ...❖ Bois-énergie : VRAI OU FAUX ?

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le bois-énergie sans jamais oser le demander. Ou comment démêler le vrai du faux.



### En se chauffant au bois, on émet beaucoup moins de CO2 que les énergies classiques

**VRAI :** Lors de sa combustion ou en fin de vie lors de sa décomposition, le bois rejette dans l'atmosphère du CO2. Durant leur croissance, les arbres utilisent le CO2 et le transforment en bois. Ainsi, le CO2 émis par la combustion du bois ne contribue pas à l'augmentation de l'effet de serre. Mais il faut tenir compte des autres étapes de production du combustible et de fonctionnement de la chau-

d'émissions polluantes est donc le signe d'une combustion mal maîtrisée liée à l'utilisation de bois impropre à la combustion (humide, sale) ou d'un appareil peu performant ou vétuste.

### FAUX :

La pollution engendrée par la combustion du bois diminue au fur et à mesure que la qualité des équipements utilisés progresse, en particulier si l'on utilise des équipements récents labellisés « Flamme verte ». L'utilisation d'un bois propre et sec suivant les critères de la marque « NF Bois de chauffage » ou « Alsace Bois Bûche » ou sous forme de granulés permet également de limiter les pollutions.

### Se chauffer au bois, c'est économique

**VRAI :** Avec l'évolution du prix du baril de pétrole, l'utilisation du bois est devenue intéressante pour assurer une partie du chauffage, notamment quand l'énergie principale est le fioul, le gaz ou l'électricité.

### En utilisant du bois pour se chauffer, on détruit la forêt

**FAUX :** En France, l'utilisation du bois-énergie participe plutôt à l'entretien de la forêt. C'est un sous-produit de l'exploitation forestière. En effet, s'ils ne sont pas utilisés, les rémanents (branches issues de l'abattage des arbres) sont de toute façon évacués ou brûlés sur place dans le cadre des travaux de sylviculture qui contribuent à la régénération et à la préservation des forêts. Dans les zones



dière. Une analyse du cycle de vie du combustible bois montre que les seules étapes génératrices de gaz à effet de serre sont le broyage et le déchetage des combustibles.

### Brûler du bois, c'est polluant

**VRAI :** Tout particulièrement avec les cheminées classiques, dites cheminées ouvertes, mais aussi avec les poêles, inserts et foyers fermés antérieurs à 2000. Le bois reste une source d'énergie brute, composée d'éléments complexes non raffinés. Un niveau élevé



## LA PRIME DE LA RÉGION ALSACE UTILISABLE À 100% !

Le Président du Conseil Régional d'Alsace, Adrien Zeller, est intervenu par plusieurs voies auprès du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour obtenir la modification de l'instruction fiscale précisant les modalités d'application du crédit d'impôt pour les équipements utilisant les énergies renouvelables.

Il en résulte la publication d'une nouvelle instruction fiscale, le 11 juillet dernier (n° 5 B-17-07), qui constitue un gain de pouvoir d'achat pour les particuliers. Cette instruction précise la façon de calculer le crédit d'impôt lorsqu'une subvention est accordée sur la main d'oeuvre, comme c'est le cas pour les subventions aux particuliers de la Région Alsace.

Désormais, il est confirmé que le crédit d'impôt (50%) se calcule entièrement et seulement sur la part matériel de l'installation alors que la subvention (450 euros pour une installation solaire, 750 à 1500 euros pour une chaudière bois à alimentation automatique) participe uniquement au financement de la main d'oeuvre.

**Les deux aides financières sont ainsi totalement cumulables.** Si la subvention dépasse le coût de la main d'oeuvre, le dépassement sera déduit de l'assiette de calcul du crédit d'impôt.

Pour tous les détails des aides aux particuliers en Alsace et les modalités du crédit d'impôt, consultez nos fiches des aides et les instructions fiscales téléchargeables sur le site [www.energivie.fr](http://www.energivie.fr).

sensibles, un entretien régulier permet aussi de mieux maîtriser les risques d'incendies.

### VRAI :

Certaines parties du monde subissent des déforestations intensives, tant pour le bois que pour d'autres usages commerciaux. En Amazonie, les terres sont ensuite transformées en terrains agricoles ou en pâturages permanents. En France, grâce à une exploitation raisonnée et durable, la forêt se porte bien. En deux siècles, la surface occupée par les espaces boisés a presque doublé et couvre aujourd'hui près de 15 millions d'hectares.

### Le bois-énergie, ce sont essentiellement les bûches

### VRAI :

Pour le chauffage au bois en maison individuelle, la bûche représente aujourd'hui 99 % du bois combustible. Mais le bois est utilisé aussi sous d'autres formes : les plaquettes forestières et les granulés dont la production et la fourniture impliquent de véritables procédés industriels.

### Le bois n'est pas une énergie efficace

### FAUX :

Les foyers fermés, les inserts, les poêles et les chaudières, en particulier quand ils sont labellisés « Flamme verte », offrent un rendement énergétique performant et permettent une économie de 30 % à 60 % de bois par rapport aux équipements anciens.

### VRAI :

Pour les cheminées classiques, dites « foyers ouverts », le rendement énergétique est très faible, inférieur à 10 %. Ces équipements ne sont de ce fait pas considérés comme des appareils de chauffage.

